

GUY LAPERRIÈRE

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES AU QUÉBEC



vlb éditeur

GUY LAPERRIÈRE

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES AU QUÉBEC

vlb éditeur

Une société de Québecor Média

Introduction

Écrire une histoire des communautés religieuses au Québec? Voilà un projet bien ambitieux, car cette histoire s'étend des origines de la colonie, au début du xvii^e siècle, jusqu'à nos jours, et couvre tant de communautés et tant d'aspects de la vie collective qu'on se demande comment on pourrait les présenter tous en un seul livre. Et pourtant, le besoin s'en fait sentir, car ces communautés se sont passablement transformées depuis cinquante ans; plusieurs sont vieillissantes et on peut penser qu'un certain nombre fusionneront ou disparaîtront tout simplement du Québec. Les fermetures de maisons et de couvents se multiplient: si on veut en préserver la mémoire, il est urgent de tenter de broser un portrait de leur présence et de leur action.

De fait, elles sont devenues si discrètes que plusieurs en ignorent presque l'existence ou ne connaissent pratiquement rien à leur sujet. C'est cette lacune que cet ouvrage veut combler: un livre simple, qui permet de connaître l'essentiel de ce qu'un honnête homme devrait savoir sur les communautés religieuses au Québec.

Une première difficulté se présente: sous quel angle aborder le sujet? Ce ne sont pas les livres d'histoire qui manquent sur les communautés: en me limitant aux titres les plus valables sur le plan scientifique, j'en ai recensé plus de 300 et il est clair qu'il n'est pas possible de tous les résumer ici. Beaucoup de ces ouvrages sont écrits par des membres mêmes des communautés, qui veulent en perpétuer la mémoire en montrant tout le bien qu'elles ont accompli. Cette vision est d'ailleurs celle d'une grande partie de la population qui a connu ces religieux: elle en conserve un souvenir généralement positif.

Mais une autre image est aussi présente dans la société, une image beaucoup plus négative, qu'on retrouve tout au long de l'histoire. Sans parler des attaques nombreuses – même chez les catholiques – contre les jésuites, on peut citer le *Refus global*, dans lequel Paul-Émile Borduas évoque « un petit peuple serré de près aux soutanes, [...], sans défense contre l'invasion de toutes les congrégations de France et de Navarre », ou Michel Tremblay qui, dans son roman *Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges*, fait un sort aux religieuses qui tiennent cette école en les présentant sous un jour des plus défavorables. Ces deux images sont bien présentes dans la pensée populaire et j'espère que l'approche historique me permettra de conserver un œil aussi impartial que possible en examinant cette réalité complexe.

Comme auteur, je crois être assez bien placé pour entreprendre cette tâche difficile. D'abord, j'ai consacré le plus clair de mon temps comme chercheur universitaire à écrire une trilogie totalisant 1 555 pages sur les congrégations religieuses. Mais justement, n'ai-je pas déjà tout dit, me demandent plusieurs ? Certes non, puisque cet ouvrage ne traite que de la venue des religieux français au Québec à la suite des mesures anticléricales du gouvernement républicain entre 1880 et 1914. Cette recherche m'a tout de même permis de plonger dans l'histoire d'une cinquantaine de communautés, tant masculines que féminines. De plus, j'ai connu la vie religieuse de l'intérieur, puisque j'ai fait partie de l'ordre des dominicains de 1961 à 1965 comme novice, puis comme étudiant. Ce furent assurément parmi les années les plus heureuses de ma vie. Mais cela ne suffit pas à produire un ouvrage de qualité.

Le présent ouvrage se veut simple et direct. Relativement bref aussi : je tenterai, en suivant une trame chronologique, d'aller à l'essentiel. Je n'aurai sans doute pas le fin mot sur chaque sujet, mais au moins, j'aurai présenté une vue d'ensemble. Notre ouvrage ouvrira ainsi la porte aux innombrables livres traitant de l'histoire de telle ou telle congrégation.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il importe, d'une part, de présenter quelques notions fondamentales sur la vie religieuse et, d'autre part, d'esquisser une brève histoire de l'ensemble des

communautés, pour qu'on puisse situer celles du Québec dans l'ensemble plus vaste des communautés religieuses du monde catholique qui constitue leur creuset.

Quelques notions de base

Qu'est-ce qu'une communauté religieuse? C'est la réunion d'hommes ou de femmes qui désirent vivre en commun afin de pratiquer les conseils évangéliques. Ces conseils se retrouvent, par exemple, dans les évangiles synoptiques (les évangiles de Matthieu, Marc et Luc), à propos d'un jeune homme riche qui demande à Jésus ce qu'il doit faire pour avoir la vie éternelle. Respecter les commandements, lui répond ce dernier. Le récit se poursuit: «L'homme lui dit: "Maître, tout cela, je l'ai observé dès ma jeunesse." Jésus le regarda et se prit à l'aimer; il lui dit: "Une seule chose te manque; va, ce que tu as, vends-le, donne-le aux pauvres et tu auras un trésor dans le ciel; puis viens, suis-moi." » (Marc, 10: 20-21).

On associe souvent la vie religieuse aux trois vœux, appelés d'ailleurs vœux de religion: chasteté, pauvreté, obéissance. La chasteté se vit dans le célibat. La pauvreté est la renonciation aux biens matériels: tout ce que reçoit le religieux appartient à la communauté. Par le vœu d'obéissance, le religieux s'engage à obéir à ses supérieurs, notamment pour l'emploi ou les tâches qui lui sont confiées.

Il existe différents types de communautés: on parle le plus souvent d'ordres (anciens: chartreux, clarisses) ou de congrégations (modernes: maristes, congrégation de Notre-Dame). Nous emploierons le terme plus général de « communautés », qui est le plus couramment utilisé au Québec. Toutefois, le terme technique le plus rigoureux est celui d'institut de vie consacrée, qu'on trouve dans le dernier *Code de droit canonique* (les lois de l'Église catholique), de 1983. Pour qui veut aller plus loin dans ce domaine, un canoniste, Michel Thériault, a produit un résumé fort commode de « notions élémentaires sur le cadre canonique de la vie consacrée » dans son ouvrage *Les instituts de vie consacrée au Canada*. On y explique par exemple ce qu'est un institut exempt

(qui ne dépend pas de l'évêque, comme les franciscains), ou encore la distinction entre un institut de droit pontifical (qui relève de Rome, comme les jésuites) et un institut de droit diocésain (qui relève de l'évêque d'un diocèse, comme les sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi). L'ouvrage contient aussi une courte notice historique sur 118 communautés d'hommes, 229 communautés de femmes et 43 instituts séculiers implantés au Canada. Il fournit également les abréviations dont chaque communauté faisait autrefois suivre le nom de ses membres et dont le sens n'est pas toujours évident ; par exemple, O.S.B. (ordre de Saint-Benoît) désigne les bénédictins, O.P. (ordre des prêcheurs) les dominicains, O.F.M. (ordre des frères mineurs) les franciscains, S.J. (Société de Jésus) les jésuites, ces initiales étant mises en majuscules ou (plus souvent) en minuscules.

Distinctions

Il existe tout un langage technique au sujet du clergé et des communautés religieuses. Essayons d'y voir clair. Une première distinction s'impose, entre clercs et laïcs. Le mot clerc désigne les membres du clergé : ce ne sont, pour faire court, que les prêtres. Les frères et les sœurs ne sont donc pas membres du clergé. On pourrait dire qu'ils sont laïcs (à strictement parler, ils le sont), mais ce terme s'applique habituellement à ceux qu'on appelle les fidèles.

Les membres du clergé reçoivent une formation théologique, habituellement de trois ou quatre ans, qui les conduit à la prêtrise. C'est ici qu'une deuxième distinction intervient, entre clergé séculier et clergé régulier. Le clergé séculier est celui qui vit dans le siècle – c'est l'origine du mot. Les prêtres séculiers peuvent donc posséder des biens. On peut aussi les appeler prêtres diocésains, puisqu'ils relèvent de l'évêque du diocèse. En général, ils exercent leur ministère dans les différentes paroisses (curés, vicaires), enseignent dans les séminaires ou occupent différentes fonctions, telle celle d'aumônier d'institutions ou de mouvements.

L'expression clergé régulier désigne les prêtres qui suivent une règle, la règle de leur ordre religieux. À l'origine, les religieux vivaient retirés du monde, du siècle : on comprend donc qu'ils ne

font pas partie du clergé séculier. Au Québec, il se trouve que, depuis toujours, des communautés religieuses ont la charge de paroisses. Il n'y a donc pas beaucoup de différence, dans ces cas-là, entre prêtres séculiers ou réguliers. Ils sont tous deux tenus au célibat et à l'obéissance (les uns à l'évêque, les autres à leur supérieur). Les prêtres séculiers possèdent cependant leurs biens propres, tandis que les religieux vivent en commun (on dit couramment : en communauté).

Pour compliquer les choses, on trouve dans la plupart des communautés de prêtres des religieux qui s'occupent des fonctions matérielles et ne font pas d'études : ce sont les frères convers. Un bon exemple en est le frère André, portier du collège Notre-Dame, qui fait partie de la congrégation de Sainte-Croix, une congrégation de prêtres. À côté de ces frères convers, il existe également des congrégations de frères enseignants : ce sont de loin les congrégations masculines qui comptent le plus de membres. Enfin, les plus nombreuses de toutes sont les communautés féminines : ce sont des religieuses, qu'on appelle souvent des sœurs. Une distinction plus ancienne permet de distinguer les religieuses, qui prononcent des vœux solennels et sont parfois cloîtrées, des sœurs qui font partie de congrégations plus récentes. Dans les faits, ces deux mots sont devenus pratiquement synonymes aujourd'hui.

En français, au Québec, on parle couramment de communautés de pères, de frères ou de sœurs. En anglais, le mot *father*, père, désigne n'importe quel prêtre, comme d'ailleurs l'expression « mon père » en France. Au Québec, on ne l'applique qu'aux religieux prêtres. Dans les communautés féminines, on donne souvent le titre de mère à une supérieure, on parle ainsi de la mère abbesse ou de la mère supérieure.

L'évêque, nommé par le pape pour gouverner un diocèse, est un personnage important pour les communautés religieuses, car c'est lui qui a l'autorité pour admettre une congrégation dans son diocèse. La plupart des évêques proviennent du clergé séculier, mais il arrive assez souvent que Rome nomme comme évêques des religieux. Donnons comme exemple le diocèse de Québec. Le cardinal Marc Ouellet, en poste de 2002 à 2010, est un sulpicien.

Parmi ses prédécesseurs, on compte le cardinal Raymond-Marie Rouleau (1926-1931), dominicain, le cardinal Rodrigue Villeneuve (1931-1947), oblat de Marie Immaculée, et M^{gr} Maurice Couture (1990-2002), religieux de Saint-Vincent de Paul. À Montréal, le cardinal Paul-Émile Léger était sulpicien : il est d'ailleurs allé vivre ses derniers jours au vieux séminaire de Saint-Sulpice, dans le Vieux-Montréal.

En somme, la distinction fondamentale à retenir est celle qui existe entre clergé séculier et religieux. Les prêtres du clergé séculier s'occupent de la pastorale « ordinaire » de l'Église : curés, vicaires, aumôniers, tandis que les religieux essaient de vivre les conseils évangéliques de perfection : ce sont en quelque sorte des virtuoses de la religion. Dans cet ouvrage, nous ne traitons pas du clergé séculier, mais uniquement des communautés religieuses.

Il convient ensuite de distinguer différents types de communautés. La principale distinction s'effectue entre les communautés contemplatives et les communautés de vie active, ou apostolique. La vie contemplative est considérée comme la forme la plus parfaite et la plus exigeante de la vie religieuse. Ces religieux ou religieuses se consacrent prioritairement à la prière et vivent habituellement cloîtrés dans leurs monastères. Cette vie cloîtrée est symbolisée par la clôture : normalement, les religieux cloîtrés ne quittent pas leur monastère et le public n'y a pas accès, sauf en cas de nécessité (médecins, ouvriers).

La vie apostolique peut prendre diverses formes. Le but premier pour tous les religieux, c'est la recherche de la perfection par la poursuite des conseils évangéliques. Ensuite, chaque communauté se spécialise dans des œuvres particulières. Pour les communautés de vie active, ces œuvres sont principalement l'éducation de la jeunesse, le soin des pauvres et des malades, la prédication et le ministère pour les prêtres, et le service du clergé pour certaines communautés féminines. S'y ajoute une autre œuvre, de première importance : les missions. Certaines communautés, comme les missionnaires d'Afrique ou les sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception, s'y consacrent spécifiquement : c'est leur œuvre principale. Mais toutes les communautés sont appelées à s'occuper de missions, et le pape Pie XI (1922-1939),

souvent appelé le pape des missions, en a fait une obligation, ce qui a beaucoup stimulé l'activité missionnaire au Québec entre les deux guerres.

Le parcours d'un religieux

Un concept fondamental, dans la vie religieuse, est celui de vocation. On est appelé à la vie religieuse. On sent un appel de Dieu, souvent dès l'enfance, parfois plus tard. Cela se manifeste par de la piété. Le concept de vocation s'applique tout autant aux vocations sacerdotales (pour les futurs prêtres) qu'aux vocations religieuses. Souvent, les prêtres et les religieux eux-mêmes encouragent, poussent les vocations. Une fois que le candidat a « répondu » à sa vocation, il entre dans la communauté. La première étape est le postulat, qui peut durer de quelques semaines à quelques mois. Au terme du postulat, il y a la prise d'habit ou vêtture. L'habit religieux est un symbole important, qui montre la séparation du monde. Chaque communauté a le sien ; il a été aboli dans la plupart des communautés après le concile Vatican II (1962-1965), mais certaines communautés, les contemplatives notamment, l'ont conservé.

C'est au moment de la prise d'habit que le postulant devient membre de la communauté. Il est alors novice, et le noviciat dure au moins un an. C'est une période d'apprentissage de la vie religieuse, qui se fait sous la direction du maître ou de la maîtresse des novices, un poste important dans la communauté. Avant Vatican II, le noviciat se vivait dans un lieu relativement fermé. Depuis, comme il y a beaucoup moins de novices, il prend les formes les plus variées et permet au novice de bien connaître la communauté dans laquelle il veut s'engager.

Au terme du noviciat, le novice fait profession, prononce ses vœux, qui sont habituellement d'abord temporaires (un an, trois ans), ou perpétuels. Une fois les vœux prononcés, on parle d'un profès ou d'une professe. Vient ensuite, selon le cas, une période de formation, dont la longueur varie selon les communautés. Dans les communautés enseignantes, il y a deux ou trois années d'études. La formation la plus longue est celle des jésuites, qui peut durer jusqu'à douze ans. Dans la plupart des congrégations

cléricales, on fait trois ans de théologie avant d'être ordonné prêtre. Cette ordination est un moment de grande importance. Pour un religieux prêtre, la profession et l'ordination sont les deux dates marquantes de son parcours ; pour les frères et les sœurs, c'est la profession qui est le moment le plus significatif.

Il est évidemment possible de quitter la communauté. La chose se fait depuis toujours, mais on la passait plutôt sous silence avant le concile Vatican II. Depuis lors, au Québec, les sorties ont été si nombreuses que le phénomène n'est plus considéré comme exceptionnel ; on pourrait faire un rapprochement avec le divorce en ce qui concerne le mariage. Celui qui obtient un indult de sécularisation est exempté de ses vœux.

Les religieux vivent en communauté, dans des maisons qu'on appelle monastères ou couvents, ce dernier mot étant utilisé surtout pour les maisons de religieuses. Le mot couvent désigne aussi une maison d'éducation dirigée par des sœurs. Les moines, eux, vivent dans une abbaye, dirigée par un abbé (on utilise le même mot pour désigner un prêtre : l'abbé un tel, mais les deux réalités sont complètement différentes). Les religieux obéissent à leurs supérieurs, qui leur assignent un emploi, appelé obéissance (où on reconnaît le mot obéissance). La plupart du temps, les supérieurs sont élus, en fonction des constitutions qui régissent chaque institut. Ces constitutions doivent être approuvées par Rome : c'est une opération aussi délicate qu'importante. Le droit canon fixe un certain nombre de normes générales, et c'est le chapitre général de la communauté, qui se réunit à intervalles réguliers, qui décide des règles précises à suivre.

Un détail : la graphie

On se demande souvent comment il faut écrire le nom des communautés religieuses. Une tradition veut qu'on mette une majuscule pour désigner la communauté : les Dominicains, les Jésuites, les Carmélites, mais la minuscule pour désigner un ou des religieux particuliers : un dominicain, un jésuite, des carmélites. De nos jours, cependant, les majuscules disparaissent de plus en plus : on parle du pape, d'une congrégation, des sulpiciens, des clarisses ou des cisterciennes. Nous avons pris le parti dans cet

ouvrage d'utiliser les minuscules partout, espérant ne scandaliser personne quand nous parlerons des filles de Jésus... Mais il n'y a assurément pas de faute à écrire, avec des majuscules, Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus : c'est encore la façon privilégiée par la plupart des congrégations elles-mêmes.

Bref historique général

Pour se retrouver dans cette foule de communautés, il est utile de faire un très bref survol de l'évolution générale de la vie religieuse des origines de l'Église jusqu'à nos jours. Nous ne suivrons ici que la tradition catholique, mais il est bon de savoir qu'il existe également une vie monastique chez les orthodoxes, chez les anglicans ou les bouddhistes.

Les ordres anciens

Nous ne remonterons pas ici au monachisme oriental, aux premiers ermites, à saint Antoine ou à saint Basile qui, au iv^e siècle, sont à l'origine de l'érémisme et du monachisme. Partons plutôt de Benoît de Nursie qui, au vi^e siècle, fonde le monachisme d'Occident avec la fameuse règle de saint Benoît qu'il rédige au mont Cassin, en Italie. Les monastères bénédictins (du nom de Benoît, en latin, *benedictus*) se répandent dès lors dans toute l'Europe. Les moines se livrent surtout à la prière et au travail, selon leur devise *ora et labora* (prie et travaille). Les monastères bénédictins s'établissent en général dans des zones reculées. C'est encore plus le cas des cisterciens, ordre de Cîteaux, en Bourgogne, rendu illustre par saint Bernard au xii^e siècle, et qui est une restauration de la règle bénédictine. Les monastères cisterciens ont plus de liens entre eux que ceux des bénédictins, grâce à leur chapitre général annuel. Ils connaissent eux aussi une réforme au xvii^e siècle, celle de La Trappe, d'où le nom de trappistes, réforme très sévère, qui se transportera au Canada, à Oka, en 1881. Aujourd'hui, les trappistes ont repris le nom de cisterciens. Tous ces ordres font en quelque sorte partie d'une même famille spirituelle. Ils possèdent tous aussi une branche féminine. On fait remonter celle des bénédictines à la sœur

même de saint Benoît, sainte Scholastique. Il existe également des cisterciennes et des trappistes.

Apparaissent au XIII^e siècle de nouveaux ordres, dans les villes, qu'on appellera ordres mendiants et qui visent une action apostolique. Les principaux sont les franciscains, du nom de François d'Assise, et les dominicains, de saint Dominique. François d'Assise met de l'avant une spiritualité bien particulière, celle de la pauvreté, de la simplicité volontaire, dirait-on aujourd'hui. Il est proche de la nature, c'est lui qui répand les dévotions de la crèche et du chemin de Croix. Son ordre, qui connaît plusieurs branches, est l'un des plus répandus à travers le monde. La branche féminine (le second ordre) a été fondée par Claire d'Assise, d'où le nom de clarisses. L'ordre a aussi connu de multiples divisions, la principale étant aujourd'hui celle qui distingue les franciscains des capucins, une réforme sévère du XVI^e siècle. L'habit traditionnel des religieux de la famille franciscaine comporte des sandales, symbole de leur pauvreté. Ils vivent aussi idéalement des aumônes, et la quête est l'une de leurs activités. De leur côté, les dominicains se vouent à la prédication, d'où leur nom officiel, ordre des prêcheurs. Rapidement, ils s'illustrent dans la vie intellectuelle, avec notamment leur grand théologien Thomas d'Aquin (1225-1274). Comme les franciscains, ils comprennent trois ordres : le premier est l'ordre masculin, le second, celui des moniales (contemplatives), et enfin le tiers-ordre, qui est de deux types : tiers-ordre régulier, constitué de congrégations religieuses s'inspirant de la spiritualité franciscaine ou dominicaine (elles sont légion), et tiers-ordre séculier, auquel appartiennent les laïcs qui suivent leur spiritualité.

Jésuites et congrégations

Avec la Réforme catholique du XVI^e siècle, qu'on a longtemps appelée Contre-Réforme, apparaît l'ordre le plus célèbre de tous : la compagnie de Jésus, d'où le nom de jésuites, symbole du catholicisme actif et combattant. Fondés par Ignace de Loyola, les jésuites sont célèbres par leurs collèges. Ils font aussi un quatrième vœu : celui d'obéissance au pape. Cette soumission totale est rendue par l'expression latine *perinde ac cadaver* : obéir comme un

cadavre. Les jésuites furent assurément l'ordre le plus critiqué et le plus persécuté. On se souvient des *Provinciales* de Pascal, qui met en cause leur casuistique ; en 1773, le pape Clément XIV lui-même abolit la compagnie, après qu'elle eut été supprimée en Espagne, au Portugal, en France et en Autriche. Elle renaîtra en 1814.

Ignace était espagnol ; une autre Espagnole célèbre du xvi^e siècle est Thérèse d'Avila, qui réforme le Carmel, de concert avec Jean de la Croix, autre grand mystique. Les communautés en question sont les carmes et les carmélites ; de cette dernière, Thérèse Martin, dite Thérèse de Lisieux, ou, sous son nom de religion, Thérèse de l'Enfant-Jésus (1873-1897), est la figure la plus connue. Toujours au xvi^e siècle, on peut mentionner, en Italie, la fondation des ursulines par Angèle Merici, le nom d'ursulines venant de l'ordre de sainte Ursule.

Le xvii^e siècle est connu comme un grand siècle religieux, particulièrement en France. C'est alors qu'on voit éclore une foule de congrégations, sur un modèle nouveau, celui des compagnies de prêtres. Citons les sulpiciens (Saint-Sulpice), les eudistes (Jean Eudes) et, du côté féminin, les filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, la communauté féminine la plus répandue en France, qui s'occupe des pauvres et des hôpitaux. On n'énumérera pas ici les nombreuses congrégations de frères enseignants ni celles, innombrables, de sœurs, qui se sont formées au xix^e siècle.

Ce mouvement se poursuit au xx^e siècle, avec en plus les instituts séculiers, créés par Pie XII en 1947. Ces derniers regroupent des laïcs et des prêtres séculiers qui restent dans le siècle mais vivent l'idéal évangélique et prononcent les trois vœux. Le plus célèbre des instituts séculiers, et aussi le plus controversé, est l'Opus Dei (mots latins signifiant l'œuvre de Dieu), fondé en 1928 par un prêtre espagnol, Josémaria Escrivá de Balaguer.

Après Vatican II

Le concile Vatican II bouleverse les coutumes et traditions dans l'Église catholique. Cela touche les ordres et congrégations religieuses, invités à retourner aux origines de deux manières : retour

à l'évangile d'une part, retour à leur charisme d'origine d'autre part. L'habit et les règles strictes, souvent extérieures, sont alors le plus souvent abandonnés, par exemple cette règle qui voulait qu'un religieux, et encore plus une religieuse, ne sorte jamais seul ou ne puisse conduire une automobile ou regarder la télévision. Mais très vite, dans des pays comme la France ou le Québec, c'est le tarissement des vocations et les sorties de communauté, fréquentes surtout entre 1965 et 1975, qui transforment le plus la vie des communautés et les forcent à fermer la plupart de leurs maisons et à abandonner leurs plus grandes institutions. Pourtant, même si on s'interroge aujourd'hui sur la survie de plusieurs communautés religieuses au Québec, il en apparaît encore de nouvelles. C'est une histoire qui n'est décidément pas close...

HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES AU QUÉBEC

L'action des communautés religieuses s'est déployée dans de nombreuses directions au Québec. Missions, éducation, hôpitaux, œuvres sociales : au-delà du domaine spirituel, ces milliers de femmes et d'hommes ont contribué à façonner la société en profondeur durant plus de quatre siècles.

Or, le Québec moderne s'est sécularisé, et ce changement profond se traduit dans les chiffres. D'un sommet de 60 000 membres en 1961, les effectifs des quelque 200 communautés catholiques sont passés à environ 15 000 en 2010, et continuent de décroître – tout comme les connaissances collectives à leur sujet tendent à s'estomper.

Cette synthèse accessible de Guy Laperrière arrive donc à point nommé. On y trouvera, pour la première fois, une histoire complète des communautés religieuses depuis la Nouvelle-France ; on découvrira la grande variété de leurs rôles et de leurs parcours, des communautés les plus engagées socialement aux ordres contemplatifs ; et l'on envisagera, sans éluder les problèmes, la réalité actuelle d'une institution à l'influence considérable.

GUY LAPERRIÈRE a été professeur à l'Université de Sherbrooke de 1971 à 2011. Spécialiste de l'histoire religieuse québécoise et française, il a fait paraître, en trois tomes, *Les congrégations religieuses. De la France au Québec, 1880-1914* (PUL, 1999-2005).

